

27 JUL. 2010

20/1060

2010 06

**SARL ASA**  
**sarl au capital de 50.000 Euros**  
**porté à 100.000 Euros**  
**Tribunal de commerce de Soissons**  
**BP 187**  
**RUE GUSTAVE EIFFEL**  
**02405 CHATEAU THIERRY**  
**RCS SOISSONS 401 080 585 000 11**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 10 JUIN 2010**

L'an deux mille dix,  
Le 10 juin,  
A 15 heures,

Les associés de la SARL ASA, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Euros, divisé en 1000 parts de 50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1000 parts, soit plus des trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Duverger Eric, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gérance,
- Augmentation du capital social d'une somme de 50.000 Euros par compensation des comptes courants de chacun des associés suite à la distribution de dividendes intervenues le 4 juin 2010 et élévation du montant nominal de chaque part,
- Refonte des statuts suite aux cessions de parts intervenues le 20 juin 2008 entre Monsieur Michel Lambert et Monsieur Duverger Yvain et Mademoiselle Duverger Celia,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gérance.  
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 50.000 Euros, divisé en 1000 parts de 50 Euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de 50.000 Euros pour le porter à 100.000 Euros par compensation des comptes courants de chacun des associés suite à la distribution de dividendes intervenue le quatre juin 2010.

En représentation de cette augmentation de capital, le montant nominal de chacune des 1000 parts existantes est élevé de 50 Euros à 100 Euros.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

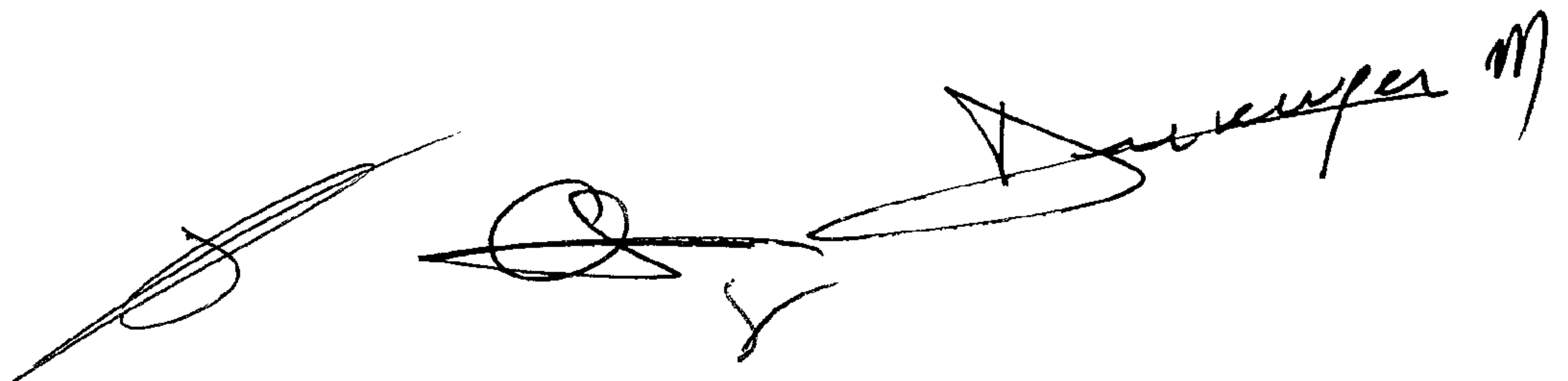
### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, entérine les cessions de parts intervenues entre Monsieur Michel Lambert et Monsieur Duverger Yvain et Mademoiselle Duverger Celia et décide en conséquence la modification des articles huit et neuf des statuts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :



## Article 8 : Apports

### I - Apports en numéraire

Les soussignés suivants effectuent des apports en numéraires, à savoir :

- Mme Bouletoux Martine	762,25 Euros,
- Mr Duverger Eric	6.860,21 Euros,
- Mr Duverger Marcel	2.591,63 Euros,
- Mme Duverger Gilberte	2.591,63 Euros,
- Sas Axe Etanchéité	152,45 Euros,
- Melle Duverger Célia	381,12 Euros,
- Mr Duverger Yvain	381,12 Euros,
- Mr Duverger Didier	1.524,49 Euros

soit au total 15.244,90 Euros

Cette somme a été déposée par les associés, conformément à la Loi, à la banque Crédit Agricole Agence de Chateau Thierry. Le retrait de cette somme sera effectuée par la gérance sur présentation du Kbis.

au terme de l'assemblée extraordinaire du 1 janvier 2002 les associés ont augmenté le capital social de 227.978,50 F par incorporation du poste "autres réserves" portant ainsi le capital à 50.000 Euros.

au terme de l'assemblée extraordinaire du 10 juin 2010 les associés ont augmenté le capital social de 50.000 Euros par compensation des comptes courants de chacun des associés suite à la distribution de dividendes intervenue le quatre juin 2010 portant ainsi le capital à 100.000 Euros.

### II - Apports en Nature

NEANT

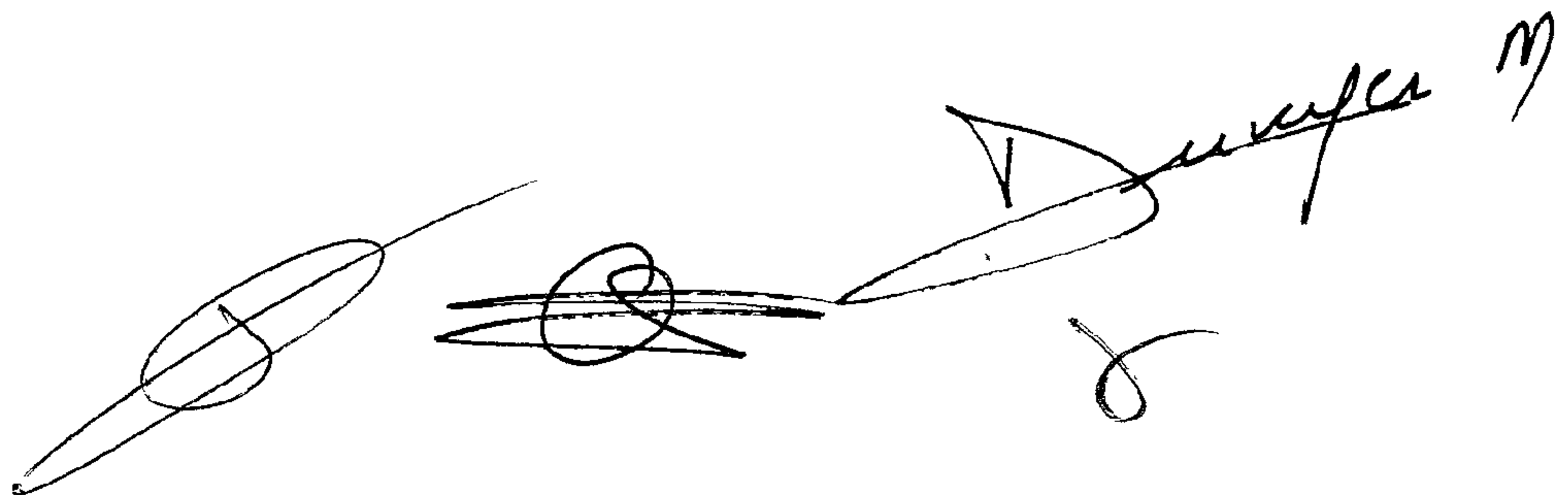
### III - Récapitulatif des apports en capital

Apports en numéraire : 100.000 Euros,  
Apports en nature : NEANT,

Total des apports : 100.000 Euros.

### IV - Apports en industrie

NEANT

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. There are three distinct signatures: a large, stylized signature on the left, a smaller signature in the middle, and a signature on the right that includes the name 'Duverger' and a large 'M'.

## Article 9 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 100.000 Euros.

Il est divisé en 1000 parts sociales de 100 Euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000 . Ces parts souscrites en totalité par les associés sont intégralement libérées. Elles sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs de la manière suivante :

- Mme Bouletoux Martine	01 A	50	50 PARTS,
- Mr Duverger Eric	51 A	500	500 PARTS,
- Mr Duverger Marcel	501 A	670	170 PARTS,
- Mme Duverger Gilberte	671 A	840	170 PARTS,
- Sas Axe Etanchéité	841 A	850	10 PARTS,
- Melle Duverger Célia	851 A	875	25 PARTS,
- Mr Duverger Yvain	876 A	900	25 PARTS,
- Mr Duverger Didier	900 A	1000	100 PARTS

soit au total

1.000 PARTS

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE  
LAON  
Le 21/07/2010 Bordereau n°2010/1 382 Case n°12  
Enregistrement : 375 € Pénalités : 38 €  
Total liquidé : quatre cent treize euros  
Montant reçu : quatre cent treize euros  
La Contrôleur principale

  
Fabienne MASSET  
Contrôleur principale des impôts

